

GRILLE TARIFAIRE 2026

TARIFS VOTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DÉCEMBRE 2025
RATIFIÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ADHÉRENTS LE 03 FÉVRIER 2026

Tarifs 2026		Montant (H.T.)	Précisions
Offre <u>socle</u> de services	Droit d'entrée	50,00 €	Facturation lors de l'adhésion ou de la ré-adhésion <u>per capita</u> (i.e. <u>par salarié déclaré</u>)
	Catégorie SIS*	92,80 €	Cotisation annuelle <u>per capita</u> selon les effectifs déclarés lors de la DOE* 2026 (ou à l'adhésion 2026)
	Catégorie SIA*	99,10 €	
	Catégorie SIR*	118,25 €	
	Salarié éloigné (toutes catégories)	139,20 €	
	Absence salarié	55,00 €	Pénalité applicable aux absences non légitimes
	Nouveau nom	80,00 €	Facturation en fin de semestre des salariés non déclarés lors de la DOE* 2026 (ou lors de l'adhésion 2026)
	Rendez-vous intérimaire	SIS* : 92,80 €	Facturation à l'acte selon la catégorie déclarée par l'ETT
		SIA* : 99,10 €	
		SIR* : 118,25 €	
	Absence intérimaire	55,00 €	Pénalité applicable aux absences non légitimes
Offre <u>complémentaire</u>	<i>Offre non disponible à ce jour</i>		
Offre <u>spécifique</u>	Affiliation volontaire des travailleurs indépendants	90,00 €	Pour l'année civile 2026

Disposition de principe :

Aucun prorata n'est appliqué en cas d'adhésion en cours d'année ou de départ en cours d'année.

*

DOE : Déclaration Obligatoire de l'Effectif présent au 1er janvier 2026

SIS : Suivi Individuel Simple

SIA : Suivi Individuel Adapté

SIR : Suivi Individuel Renforcé